

## **PARTIE B**

### **1. L'ACTION**

#### **DESCRIPTION**

##### **1.1 Titre**

Appui à l'ERAIFT. Composante Formation du Programme Xème FED. « Appui à la Politique Nationale de Conservation et gestion des forêts et de la biodiversité en République Démocratique du Congo »

##### **1.2 Lieu (x)**

République Démocratique du Congo

### 1.3 Coût de l'action et montant demandé à l'administration contractante

Total des coûts de l'action (A)	Montant demandé à l'administration contractante (B)	% du total des coûts éligibles de l'action (B/Ax100)
4 220 000,00 €	4 220 000,00 €	100%

## 1.4 Résumé

Durée totale de l'action	48 mois
Objectifs de l'action	<p><b>Objectif global :</b> la capacité de gestion des écosystèmes est améliorée, par des actions de conservation en faveur des 4 aires protégées les plus représentatives de la biodiversité du pays et des appuis en faveur des instituts de formation forestiers</p> <p><b>Objectif spécifique :</b> renforcement durable et rémanent du capital humain des étudiants et personnes formées par l'ERAIFT dans le domaine de la conservation, de l'aménagement et de la gestion des forêts et territoires tropicaux, suivant une approche systémique, interdisciplinaire dans le cadre sous-régional (Afrique Centrale) et régional (Afrique Sub-saharienne).</p>
Partenaires	AGCD (Belgique) - UNESCO – Union Européenne
Groupe(s) cible(s)	Etudiants et personnes formées par l'ERAIFT
Bénéficiaires finaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le MECNT et ses services décentralisés.</li> <li>- L'ICCN et l'ensemble de ses agents dans les AP concernées.</li> <li>- Les Institutions de formation ciblées : l'ERAIFT et l'UNIKIS.</li> <li>- Les institutions nationales et internationales partenaires de l'ERAIFT</li> <li>- Les institutions nationales et régionales utilisant les services des étudiants formés à l'ERAIFT</li> <li>- La communauté scientifique nationale et internationale par les actions d'appui au secteur de la recherche.</li> <li>- Les communautés riveraines des aires protégées.</li> <li>- Les ONG partenaires de l'ICCN.</li> <li>- Le secteur privé, dans de domaine de la forêt et du tourisme.</li> <li>- La population de la planète qui bénéficie des biens et services environnementaux globaux rendus par les écosystèmes de la RDC, en particulier et de l'Afrique Sub-saharienne, en général.</li> </ul>
Résultats escomptés	<p>R1 : L' ERAIFT est renforcée, réhabilitée et fonctionnelle.</p> <p>R2 : Des formations courtes pour appuyer le Ministère, les Institutions en charge de la conservation de la nature et les acteurs non étatiques sont en place.</p> <p>R3 : Le programme de recherche appliquée en gestion des forêts et conservation de la biodiversité est poursuivi.</p> <p>R4 : Des collaborations et des synergies avec les réseaux de formation et de recherche intra régionaux et internationaux, et les Institutions européennes, sont mises en place.</p> <p>R5 : La gestion administrative et financière de l'ERAIFT est améliorée.</p> <p>R6 : Les viabilités financière et institutionnelle de l'ERAIFT sont confirmées.</p>
Principales activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer de nouvelles offres de formation, comme « Gestion et Aménagement des forêts et territoires tropicaux », « Gouvernance environnementale », plus ouvertes vers le secteur privé (Master Professionnel), ainsi que de la formation continue,</li> <li>- Installer un système de formation à distance,</li> <li>- Faire reconnaître le Ph.D par le CAMES.</li> <li>- Signer un Protocole d'accord avec l'IICBA afin d'engager l'ERAIFT dans un projet d'établissement lui permettant d'obtenir le statut juridique de Centre de l'UNESCO</li> </ul>

	<p>Catégorie 1,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les partenariats avec les autres composantes de terrain du programme (celles qui interviennent sur les Sites du Patrimoine Mondial) pour ce qui est de la recherche/développement,</li> <li>- Développer des partenariats, conventions, passerelles avec les ONG internationales et environnementales, les projets de développement, etc., comme le RAPAC, FORAF, RIFFEAC, et la Station de recherche de Makokou (Gabon), afin, notamment, qu'elle améliore son réseau relationnel,</li> <li>- Conclure des partenariats avec le secteur privé, notamment dans le domaine forestier.</li> <li>- Elaborer un Manuel de Procédures,</li> <li>- Améliorer la gestion budgétaire, comptable et financière, avec la mise en place d'outils informatiques appropriés et le renforcement des capacités du personnel,</li> <li>- Renforcer les capacités du personnel d'appui technique (Web Master, bibliothèque, etc.),</li> <li>- Réaliser une étude de faisabilité sur les possibilités de mettre en œuvre des mécanismes novateurs de financement durable</li> </ul>
--	--

Secteur, thème ou la zone géographique : Secteur 41030 (DAC) - Biodiversité-Forêts, thème : formation.

## 1.5 Objectifs

Les objectifs globaux du Programme « *Appui à la Politique Nationale de Conservation et Gestion des Forêts et de la Biodiversité en République Démocratique du Congo* » (Convention de Financement n° CD/FED/2008/021-032) ZR/001/08 – Xème FED sont de contribuer à :

- l'amélioration de la bonne gouvernance économique des ressources naturelles ;
- la gestion durable des aires protégées ;
- et la préservation de la biodiversité en République Démocratique du Congo (RDC).

Pour ce qui est de la *Composante ERAIFT*, l'objectif spécifique est le renforcement durable et rémanent du capital humain des étudiants et personnes formées par l'ERAIFT dans le domaine de la conservation, de l'aménagement et de la gestion des forêts et territoires tropicaux, suivant une approche systémique, interdisciplinaire dans le cadre sous-régional (Afrique Centrale) et régional (Afrique Sub-saharienne). L'ERAIFT a pour ambition de former un nouveau type de spécialistes, en mesure de prendre de bonnes décisions dans des situations complexes et d'améliorer ainsi à la fois le bien-être des populations et la qualité de l'environnement biophysique, deux conditions du développement durable et de l'éradication de la pauvreté.

Il s'agit de pérenniser les acquis réalisés en matière de formation des cadres africains suivant l'approche systémique, grâce aux financements antérieurs, d'internationaliser le statut de l'Ecole, de renforcer son leadership dans le contexte sous-régional (notamment, du RIFFEAC) et d'en faire un Centre d'excellence, un véritable *Institut international de la systémique appliquée au développement écologiquement viable, humain et durable*, au service du NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique), en :

1. Donnant à l'ERAIFT un statut d'Ecole internationale et de Centre d'excellence (e.g. Institut de Catégorie I de l'UNESCO ou arrimé à l'IICBA (International Institute for Capacity Building in Africa de l'UNESCO, le seul Institut de Catégorie I en Afrique, basé à Addis-Abeba, Ethiopie) ;
2. Assurant l'approfondissement et la dissémination de l'approche systémique comme base conceptuelle et pédagogique, notamment par la création des réseaux et des liens de partenariats, d'échanges et/ou de co-tuteurage avec les universités et centres de recherche dans une perspective de coopération triangulaire agissante Sud-Nord-Sud ;
3. Faisant un effort d'ouverture vers la recherche/développement en liaison avec la Composante CIFOR-UNIKIS, la Composante Conservation d'appui aux Parcs nationaux des Virunga, de la Garamba, de la Salonga (sites du patrimoine mondial de l'UNESCO) et de l'Upemba, et avec le Projet FOGRN-BC (Appui à la Formation en Gestion des Ressources Naturelles dans le Bassin du Congo) de l'ACDI-Université Laval (Québec, Canada) ;
4. Développant les liens de partenariats avec les institutions régionales (e.g. : COMIFAC, RAPAC, CEEAC, CEMAC, etc.), le secteur privé forestier, les ONGs environnementales, et les projets de développements, etc. ;
5. Mettant en place des outils de gestion budgétaires, comptables et financiers fiables (manuel des procédures, mise en place d'une politique de régie d'avance, recours au logiciel CIEL Evolution pour la gestion des comptes, etc.) ;
6. Poursuivant le programme de réhabilitation des infrastructures d'un certain nombre de bâtiments, et les efforts visant à consolider le statut foncier du site de l'Ecole dit « Campus ERAIFT » ou « Ex-Village Pédiatrique » ;
7. Assurant un financement durable par des mécanismes innovants et une approche proactive à moyen terme.

## 1.6 Pertinence de l'Action

La RDC joue un rôle-clé dans les équilibres écologiques mondiaux. Ses forêts représentent la deuxième forêt tropicale du monde et elle constitue un des 10 pays au monde avec la plus haute biodiversité. Les aires protégées (AP) qui participent à la conservation de celle-ci couvrent environ 9% du pays. La période de troubles qu'a connue la RDC a affecté l'intégrité de la plupart des AP. D'une part, la dégradation de la biodiversité congolaise entraîne des impacts directs sur les conditions de vie des populations riveraines et sur les équilibres écologiques mondiaux. D'autre part, la réduction des ressources humaines affectées au secteur requiert une relance de la formation sectorielle dans le pays.

Le gouvernement de la RDC a amorcé sa politique sectorielle en 2000 par la Stratégie nationale de la Biodiversité et son Plan d'action national, suivis en 2002, par un nouveau code forestier. La Nouvelle vision pour la conservation des Aires Protégées en RDC (2003), la Stratégie de la conservation de la biodiversité dans les aires protégées et dans les zones tampons de la RDC et son Plan Stratégique d'Action 2004-2008, l'Agenda Prioritaire de Réforme du secteur forêt et conservation de la nature et le Plan National Forêt et Conservation de la Nature (PNFoCo) complètent le cadre sectoriel. Ces documents présentent la forêt comme un bien public et fixent les principes de base d'une gestion durable, d'une réhabilitation des AP existantes et de leur extension.

Les objectifs du DSCR (Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté) pour les forêts et la conservation, du Programme d'Actions Prioritaires du Gouvernement (PAP) et du PNFoCo sont :

1. préserver la biodiversité et les services environnementaux par le rétablissement du potentiel biologique de sites prioritaires et l'amélioration de leur contribution à la lutte contre la pauvreté;
2. assurer la reconstruction des institutions par le renforcement des capacités humaines.

Les revues institutionnelles du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT) et de l'Institut Congolais de la Conservation de la Nature (ICCN), et les différents monitorings et évaluations mis en œuvre par l'UE et les autres Partenaires Techniques et Financiers (PTF), ont dégagé les enseignements suivants :

- inscrire les appuis au sein d'un programme d'ensemble ancré au PNFoCo,
- cibler le renforcement infrastructurel et matériel, l'organisation interne, la gestion des ressources humaines, la formation, etc.,
- poursuivre l'appui sur des sites sélectionnés (i) pour les aires protégées, en fonction de leur valeur écologique et de leur représentativité, (ii) pour les institutions de formation en construisant sur les centres d'excellence émergents,
- impliquer les populations riveraines des AP dans leur gestion afin qu'elles bénéficient des retombées directes et indirectes de la conservation,
- insérer la stratégie de conservation et de renforcement des capacités dans une approche régionale : Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), Réseau des Institutions de Formation Forestière des Etats d'Afrique Centrale (RIFFEAC), etc.

Les interventions de formation bénéficieront à l'Ecole Régionale d'Aménagement Intégré des Forêts et Terroirs Tropicaux (ERAIFT) et à la Faculté des Sciences de Kisangani (UNIKIS). L'aide communautaire fournie dans le cadre de ce programme permet donc d'envisager une coopération harmonieuse et suivie entre les deux structures universitaires de formation et de recherche : UNESCO-ERAIFT et CIFOR-UNIKIS. Les deux Composantes Formation et recherche, ont des missions qui ne peuvent être confondues, mais qui sont très complémentaires. Un bref aperçu des activités qui pourraient être menées en synergie entre les deux Composantes, tant sur le plan de la substance (activités académiques, colloques, conférences, publications conjointes) que de la logistique, est repris en Annexe 1.

Le problème à résoudre est celui de l'insuffisance des cadres de haut niveau pouvant occuper des postes de responsabilités techniques qui restent faiblement occupés par les ressortissants de la sous-région, des cadres capables de concevoir, de définir, de formuler et d'appliquer des plans, des programmes et stratégies opérationnelles visant le développement rural et urbain sur une base durable.

En effet, on constate ces dernières années une baisse de niveau des instituts de formation forestière (écoles d'ingénieurs des travaux, écoles d'ingénieurs, écoles doctorales), et ce, faute de budget et d'intérêt des administrations nationales. On assiste également à une déprofessionnalisation de tout ce qui touche à la forêt, qu'il s'agisse de la conservation des ressources naturelles que de l'utilisation durable de la forêt. A terme, cela se traduit par une perte importante en termes de potentiel d'emplois et de capacité interne à assurer la gestion du deuxième bloc forestier tropical du monde.

Par ailleurs, si l'on examine les causes des échecs de la plupart des projets de développement et notamment, depuis les indépendances des pays africains, on peut poser comme diagnostic, sans grand risque de se tromper, l'existence de lacunes méthodologiques et de faiblesses au plan conceptuel. D'une façon générale, les projets de développement ont trop souvent été abordés en se référant à des méthodes non pertinentes, réductrices et parcellaires, ne permettant pas de résoudre les problèmes de grande complexité qui sont le lot courant du développement. Un changement radical de méthode s'imposait donc.

Conscients de l'impasse dans laquelle se dirigeaient les forêts tropicales, l'UNESCO et le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, avec l'appui de l'ACCT (aujourd'hui, Organisation Internationale de la Francophonie), du PNUD et de la FAO, ont organisé à Kinshasa-N'Sele (RDC), en mars 1991, donc un an avant le Sommet de Rio, un *Séminaire régional visant à renforcer la coopération pour la gestion rationnelle de la forêt tropicale africaine*. Les participants au Séminaire ont adopté une Déclaration finale, dite la « *Déclaration de N'Sele* », assortie de 23 recommandations spécifiques, parmi lesquelles, la Recommandation n°4 qui portait sur « *la création d'une institution à vocation régionale pour la formation de spécialistes en gestion de l'environnement forestier tropical* ».

La recommandation de N'Sele est très explicite quant à l'orientation conceptuelle et pédagogique qu'il convient de donner à cette nouvelle institution. En effet, elle met clairement l'accent sur « *la formation dans le domaine de la gestion intégrée des forêts tropicales* », constatant que « *la formation dispensée actuellement dans la Région n'est pas suffisamment adaptée aux besoins d'une gestion globale et intégrée de la forêt tropicale africaine* ». C'est ainsi que vit le jour le 10 avril 1999 à l'Université de Kinshasa, l'Ecole Régionale post-universitaire d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts et Territoires tropicaux, en sigle « ERAIFT » (ERAIFT-<http://www.eraift.org/>), en application de la « *Déclaration de N'Sele* ». L'installation de l'ERAIFT en République Démocratique du Congo se justifie par l'étendue des forêts tropicales de ce pays, principal territoire forestier d'Afrique.

Cette Ecole réputée a reçu les aides suivies du PNUD, de la Belgique, de l'union Européenne au titre de la Convention de Financement n° B7-6200/01/0427/TF – 2005-2009, et de plusieurs autres donateurs (Canada/ACDI, France/UICN/FORINFO, Pays-Bas, et WWF), depuis son lancement il y a dix ans.

Placée sous la supervision de l'UNESCO (Agence d'exécution), l'ERAIFT a pour objectifs généraux :

1. l'éradication de la pauvreté par la satisfaction des besoins humains essentiels ;
2. la gestion rationnelle de l'environnement par la préservation de la biodiversité et le maintien des grands équilibres écologiques, ce qui est en parfaite harmonie avec la « *Composante Conservation* » du présent programme ;
3. le développement socio-économique par le développement humain, durable et écologiquement viable ;
4. l'aménagement intégré des forêts tropicales.

Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

1. former « *in situ* » des cadres africains de haut niveau en gestion durable des écosystèmes forestiers (volet formation diplômante);
2. offrir des prestations de services dans ses domaines de compétence aux institutions publiques, privées, etc. (volet formations continues, ciblées).

Pour atteindre ces objectifs, l'ERAIFT s'appuie sur une approche systémique impliquant que les cadres formés soient :

- spécialisés dans l'approche globale, intégrée et interdisciplinaire des problèmes complexes qui se posent en matière de planification, d'aménagement et de gestion intégrés des forêts et terroirs tropicaux ;
- en mesure de concevoir, de formuler et d'exécuter des projets de développement humain durable et de prendre des décisions appropriées dans des situations complexes qui sont la règle dans des questions d'aménagement, de gestion et de développement intégrés ;
- capables de concevoir, de définir, de formuler et d'appliquer des plans, des programmes et stratégies opérationnelles visant le développement rural et urbain sur une base durable ;
- déterminés à apporter des solutions aux problèmes associés à la pauvreté et à la dégradation des milieux de vie, en vue d'améliorer les conditions de vie, la qualité de l'habitat, la satisfaction des besoins et le bien-être des populations locales.

La pertinence de la Composante ERAIFT tient à sa parfaite cohérence avec les priorités et objectifs politiques de l'aide de la Communauté européenne (CE) qui, à travers son nouveau règlement n° 2494/2000 sur les forêts tropicales, encourage les efforts déployés par les Etats ACP pour renforcer les capacités nationales et régionales destinées à préserver les forêts tropicales et leur biodiversité tout en améliorant les conditions de vie des populations locales, grâce à un partage équitable des revenus générés par les biens et services que procurent ces mêmes forêts et leur diversité biologique. Dans ce contexte, un accent particulier est porté également au renforcement des capacités nationales et régionales et par un soutien aux institutions de formation telles que ERAIFT et UNIKIS.

Dans le cadre de ce programme, il s'agit principalement de poursuivre et de consolider les acquis obtenus avec les financements précédents en gardant les mêmes objectifs spécifiques et en insistant sur les lacunes mises en lumière, notamment par la revue institutionnelle de 2007.

On rappellera ici les difficultés particulières identifiées par cette revue institutionnelle de l'ERAIFT :

- difficile compréhension et application, par le corps enseignant, du concept d'approche systémique ;
- méfiance des enseignants vis-à-vis du système d'évaluation confidentielle de leurs enseignements, par les étudiants, malgré l'établissement par le Comité des Affaires Universitaires (ex-CAU) d'une grille de critères objectifs de cotation ;
- difficulté d'obtention de l'Arrêté ministériel portant sur le statut foncier de l'Ecole ;
- faiblesse du réseau relationnel de l'Ecole, ce qui ne lui permet pas d'assurer une ouverture suffisante sur le secteur privé ;
- bases financières fragiles avec des charges élevées pour un petit nombre d'étudiants formés chaque année (20 en moyenne).

Une forte valeur ajoutée du programme est la possibilité de s'appuyer sur deux institutions qui ont des vocations complémentaires (par rapport au public cible et aux compétences développées) au niveau tant national (UNIKIS) que régional (ERAIFT). Les deux instituts agissant en tant qu'instrument d'appui à une politique régionale de formation au bénéfice du développement durable des forêts d'Afrique Centrale, conformément à la volonté des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale telle qu'exprimée

dans le « *Traité de Brazzaville sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale* » (Brazzaville, février 2005).

## **1.7 Description de l'Action et de son efficacité**

### **1.7.1 Résultats obtenus par le programme précédent**

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, un Protocole d'Accord a été signé en date du 6 avril 2009 entre les Ministres de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT), de l'Enseignement Supérieur et Universitaire et de la Recherche Scientifique, par lequel « *les trois Ministères désignent le MECNT comme Maître d'œuvre pour une coordination efficace des actions de la composante Formation* » (voir copie du Protocole d'Accord, en annexe).

Par le passé, l'ERAIFT a bénéficié des financements du PNUD, de la Belgique, de l'Union Européenne (Convention de Financement n° B7-6200/01/0427/TF – « Appui régional à l'ENEF - Ecole Nationale des Eaux et Forêts, Gabon et à l'ERAIFT, RDC ») et de fonds octroyés par le Trust Fund UE/Banque Mondiale, et par son Agence de tutelle, l'UNESCO.

En plus de ces financements, l'ERAIFT a obtenu l'appui substantiel de plusieurs ONGs internationales et projets comme le WWF, USAID/CARPE, FORINFO (France, etc.). Les principaux résultats obtenus par les programmes précédents peuvent être regroupés suivant trois grands axes stratégiques qui répondent globalement aux principaux objectifs du cadre logique d'intervention :

#### **Au niveau académique et de la recherche :**

- Dans ce domaine, des progrès ont été accomplis depuis l'ouverture officielle de l'ERAIFT au campus de l'Université de Kinshasa le 10 avril 1999. Le lancement de ce projet régional par l'UNESCO s'est fait avec l'appui de la RDC et de plusieurs pays associés africains, et ce, malgré l'environnement politique difficile qui prévalait suite aux guerres successives de 1996 et 1998 qui ont conduit à la signature des accords de paix de *Sun City (South Africa)* en 2003. Depuis lors, plusieurs résultats significatifs et performants ont été atteints :
- Diplômation en dix ans, de 80 étudiants de DESS (Master II) venus de douze pays d'Afrique (Angola, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Madagascar, Niger, Tchad, Togo et République Démocratique du Congo) ;
- Diplômation en mars 2007, des trois premiers Ph.D. de l'ERAIFT dont deux Congolais de Brazzaville (Itoua et Batalou) et un de Kinshasa (Kimbembi), à l'issue d'une brillante soutenance de thèses devant un jury international.
- Reconnaissance internationale de la qualité de l'enseignement et du diplôme de DESS de l'ERAIFT par le CAMES en son 20<sup>ème</sup> Colloque tenu à Abidjan (Côte d'Ivoire, décembre 2001) ; ce résultat a énormément contribué à la visibilité de l'ERAIFT en suscitant au niveau africain un engouement et un intérêt croissant des jeunes universitaires africains envers l'ERAIFT. Dans le cadre de ce programme, il est prévu de poursuivre les efforts amorcés antérieurement pour aboutir à l'obtention de la reconnaissance du diplôme de Ph.D. de l'ERAIFT par le CAMES ;
- Le principal point fort de l'ERAIFT reste son « *approche systémique* » ; en effet, une enquête de satisfaction réalisée par la revue institutionnelle sur le financement de la CE, a montré que l'ensemble des étudiants appréciait la qualité de l'enseignement et son caractère novateur, pour les pays du Sud, grâce à l'intégration des aspects environnementaux et socioculturels
- Afin de développer davantage la collaboration avec le secteur privé forestier, le CA a tenu à innover l'esprit et la lettre des « *Formations continues* », en créant toute une Chaire (Chaire n° 17) ; la nouvelle orientation tracée par le CA a permis de doper cette activité « à la carte »,

activité qui reçoit l'appui de plusieurs partenaires (e.g. ATIBT - Association Technique International des Bois Tropicaux, UICN-France, PFBC – Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo), Jardin Botanique de Kisantu, projet FORINFO, WWF/CARPE, ICCN, etc.) ;

- Différentes actions ont été menées en partenariat avec le Musée Royal d'Afrique Centrale dans le cadre de l'appui aux thèses de doctorant en matière de foresterie, ichtyologie, linguistique forestière, entomologie, géochimie de l'eau, pédologie et de gouvernance forestière. Dans le cadre du soutien à la recherche, un laboratoire d'écologie des écosystèmes forestiers de Luki, doté de logiciels Arc-Info, Map-Info, Arc-View, a été mis en place.

**Au niveau de la notoriété, de l'internationalisation de l'Ecole et des effets multiplicateurs :**

- Les différentes activités menées dans le cadre du programme antérieur ont permis à l'ERAIFT d'occuper une place de choix sur la scène internationale :
- Cela se traduit par la reconnaissance, dès 2002, de l'ERAIFT comme projet régional phare du MAB par la Conférence Générale de l'UNESCO, au titre du Budget-Programme de la Division des Sciences Ecologiques et de la Terre et comme activité transversale entre le Secteur des Sciences et le Département « *Priorité Afrique* » de l'Organisation. ERAIFT est également inscrite par le Conseil Exécutif de l'UNESCO dans les actions prioritaires de la plateforme intersectorielle relative à la « *Décennie des Nations Unies pour l'Education en vue du Développement Durable – 2005 – 2014* » ;
- Ce projet a attiré l'attention particulière du Directeur Général de l'UNESCO, M. Koïchiro Matsuura, qui a rendu visite à l'ERAIFT en août 2003. Il a procédé personnellement à la remise officielle des diplômes aux étudiants de la 2<sup>ème</sup> promotion. « *L'Afrique, on le sait, doit surmonter de nombreux obstacles pour relever les défis de son développement. L'UNESCO reste convaincue que la formation des ressources humaines dont elle est si riche reste son atout le plus efficace. L'ERAIFT, par son approche environnementale intégrée, est appelée à devenir un Centre d'excellence pour le NEPAD en matière d'apprentissage de la méthode pour la mise en œuvre effective des Objectifs du Millénaire pour le Développement, notamment les OMD 1 (lutte contre la pauvreté) et 7 (bonne gouvernance environnementale)* » a dit M. Koïchiro Matsuura dans son discours prononcé en présence du Ministre de l'Enseignement Supérieur, du Recteur de l'Université, de plusieurs autorités diplomatiques, académique et de nombreux étudiants et membres des familles des heureux lauréats ;
- Au niveau africain, par sa lettre du 25 septembre 1998 (réf. n° 0347/MESRS/CAB/CCIKK du 26 avril 2007), le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de la Côte d'Ivoire a écrit au Directeur Général pour solliciter l'appui de l'UNESCO en vue de l'extension du modèle de l'ERAIFT aux pays forestiers d'Afrique de l'Ouest, notamment en Côte d'Ivoire, demande qui a reçu un écho favorable du Conseil Exécutif de l'UNESCO. En effet, par Décision n° 179 EX/38, cet Organe directeur de l'UNESCO a chargé la Division des Sciences Ecologiques et de la Terre d'étudier la faisabilité de ce projet ;
- Dans ce même contexte, le protocole d'accord ERAIFT et ENEF signé en 2002 a été à l'origine du lancement du processus de régionalisation des centres de formation environnementales et forestières par la création du RIFFEAC (*Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale en Afrique Centrale*) ; cette action vise à appuyer la notion de réseautage et servir d'instrument d'appui à une politique régionale de formation au service de la conservation et de la préservation de la biodiversité des forêts d'Afrique Centrale, conformément à la volonté politique des Chefs d'Etat de la sous-région exprimée dans la « *Déclaration de Yaoundé* » (mars 1999) et dans le « *Traité de Brazzaville* » (février 2005) ;
- Des protocoles d'accord et de partenariat ont été signés, notamment par le WWF, l'ENEF (Gabon) et l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) ; dans le même cadre, des discussions ont été engagées entre l'ERAIFT et le RAPAC (Réseau des Aires

Protégées d'Afrique Centrale) pour la signature d'un MoU visant à capitaliser le laboratoire de télédétection et de cartographie numérique de l'ERAIFT pour la production des cartes numérisées des aires protégées classées sur la liste des sites pilotes du RAPAC ;

- Au niveau mondial, et plus récemment, à l'occasion d'un « *Side Event* » organisé dans le cadre de la 21<sup>ème</sup> session du Conseil International de Coordination du Programme sur l'Homme et la Biosphère (MAB) tenu dans la Réserve de Biosphère de l'Ile de Jeju (République de Corée du Sud, 22-30 mai 2009), l'ERAIFT a été à l'origine d'un accord créant le « *Réseau de coopération Sud-Sud pour le développement durable dans les trois grandes régions tropicales humides du monde* » concernant l'Amazonie (Université de Para, Bélem, Brésil), le Bassin du Congo (ERAIFT et Université de Kinshasa) et l'Asie du Sud-Est (Institut Indonésien des Sciences) ;
- Avec l'initiative de Jeju, l'ERAIFT est en mesure de jouer un rôle de catalyseur pour des expériences similaires, non seulement en RDC mais aussi dans toute l'Afrique sub-saharienne, du fait de ses contacts privilégiés avec ses 14 pays associés. Cet effort suscite l'intérêt de nombreuses universités, instituts et laboratoires des pays de l'Union européenne et d'autres régions souhaitant engager des coopérations en réseau. Il est utile de noter la récente mise en œuvre de la coopération Sud-Sud (mentionnée plus haut) entre l'ERAIFT et ses partenaires dans les grandes zones tropicales humides de l'Amazonie et de l'Asie.

#### **Sur le plan des réformes institutionnelles et organisationnelles :**

- Grâce au programme antérieur de l'UE, deux importantes études institutionnelles ont été menées en 2007 sur la gestion comptable et financière de l'ERAIFT et sur les orientations stratégiques de l'Ecole et l'adaptation de son système organisationnel. Il s'agit de l'Etude institutionnelle n° 1 : « *Appui à la gestion comptable et financière de l'ERAIFT* » en vue de l'autonomie financière et de la durabilité de cette Ecole régionale, et de l'Etude institutionnelle n° 2 portant sur « *La mise à jour des orientations stratégiques de l'ERAIFT et adaptation de son système organisationnel* » ;
- Dès décembre 2007, ERAIFT a entrepris un processus de réformes conformément aux recommandations de ces deux études. Par exemple, après une mise à jour de ses orientations stratégiques et de son système organisationnel (2007-2008), l'ERAIFT s'est dotée de solides structures : l'UNESCO, Agence d'exécution, trois comités (Comité International de Supervision - CIS), un Conseil d'Administration (CA), avec une entrée remarquable des représentants du secteur privé forestier et des ONGs environnementales, et d'un Conseil Académique et de la Recherche (CAR) ;
- En ce qui concerne la gestion comptable et financière, plusieurs actions ont été menées. On peut citer notamment, l'élaboration du premier manuel de procédures de l'ERAIFT, la production des premiers états financiers de l'ERAIFT en 2007, l'acquisition du Logiciel CIEL Evolution permettant la saisie des données comptables de l'ensemble des contributeurs de l'ERAIFT et le traitement de la comptabilité analytique et la mise en œuvre d'un plan de formation de la Secrétaire Comptable et Financière aux procédures FED, en collaboration avec la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur Régional du FED/Gabon ;
- Sur le plan des infrastructures et de l'équipement, une des grandes réalisations a été la création du « *Campus de l'ERAIFT* » par la réhabilitation des bâtiments existants au site dit « *Ex-Village Pédiatrique* » qui a permis l'augmentation de la capacité d'accueil des étudiants, passée de 20 à 40 chambres. Cet investissement a été possible grâce à un fonds spécial de l'ordre de 700.000 Euros mobilisé en faveur de l'ERAIFT au titre du Trust Fund Union Européenne / Banque Mondiale. Dans ce même contexte, la fourniture d'équipements d'enseignement modernes a permis d'améliorer nettement les conditions de travail du staff, des étudiants et du personnel ;

- Au niveau de terrain, une villa réservée à l'accueil des étudiants et des chercheurs tant nationaux qu'internationaux a été réhabilitée dans la Réserve de Biosphère de Luki sous financement WWF ;
- Grâce à un financement tripartite UE/Royaume de Belgique/UNESCO, et à la suite d'un rapport d'audit sur la gestion du laboratoire de télédétection et de cartographie numérique de l'ERAIFT, la réhabilitation complète de cet outil de travail qui fût jadis le joyau de l'ERAIFT est très avancée, avec l'appui technique de l'OSFAC-WWF/CARPE ; le but est de donner à ce laboratoire un statut et des modalités de gestion qui puissent lui permettre de répondre au double objectif de formation et de prestation de service ;

### Visibilité :

- Création d'un site Web propre à l'ERAIFT (<http://www.eraift.org>), grâce à un appui financier conjoint de la Commission européenne de Bruxelles (DG-Relaix) et de l'UNESCO (budget régulier de la Division des Sciences Ecologiques et de la Terre).

### **1.7.2 Résultats attendus de la présente action**

Il s'agit de poursuivre les efforts déjà entamés avec les financements précédents en gardant les mêmes objectifs spécifiques et en insistant sur les lacunes mises en lumière, notamment par la revue institutionnelle.

Objectif 1 : Poursuivre le processus de réforme pédagogique et institutionnelle dans le cadre de la mise en place du dispositif « LMD » :

Il s'agit essentiellement de :

- Développer de nouvelles offres de formation, comme « Gestion et Aménagement des forêts et territoires tropicaux », « Gouvernance environnementale », plus ouvertes vers le secteur privé (Master Professionnel), ainsi que de la formation continue,
- Installer un système de formation à distance,
- Faire reconnaître le Ph.D par le CAMES.

Objectif 2 : Internationalisation du statut juridique de l'Ecole et renforcement de son leadership dans le contexte sous-régional :

Il convient d'améliorer la visibilité de l'ERAIFT en tant qu'unique institution francophone, en Afrique subsaharienne, spécialisée dans l'aménagement et la gestion intégrée des forêts et des territoires ruraux, et en particulier, de :

- Signer un Protocole d'accord avec l'IICBA afin d'engager l'ERAIFT dans un projet d'établissement lui permettant d'obtenir le statut juridique de Centre de l'UNESCO Catégorie I,
- Renforcer les partenariats avec les autres composantes de terrain du projet (celles qui interviennent sur les Sites du Patrimoine Mondial) pour ce qui est de la recherche/développement,
- Développer des partenariats, conventions, passerelles avec les ONG internationales et environnementales, les projets de développement, etc., comme le RAPAC, FORAF, RIFFEAC, et la Station de recherche de Makokou (Gabon), afin, notamment, qu'elle améliore son réseau relationnel,
- Conclure des partenariats avec le secteur privé, notamment dans le domaine forestier.

Objectif 3 : Amélioration de la gestion administrative et financière en vue de la durabilité de l'ERAIFT et de son autonomie à long terme :

Il s'agit de :

- Elaborer un Manuel de Procédures,
- Améliorer la gestion budgétaire, comptable et financière, avec la mise en place d'outils informatiques appropriés et le renforcement des capacités du personnel,
- Renforcer les capacités du personnel d'appui technique (Web Master, bibliothécaire, etc.),
- Réaliser une étude de faisabilité sur les possibilités de mettre en œuvre des mécanismes novateurs de financement durable.

Six principaux résultats sont attendus de la présente action.

**Résultat 1 (R1) :** L'ERAIFT est renforcée, réhabilitée et fonctionnelle.

**Résultat 2 (R2) :** Des formations courtes pour appuyer le Ministère, les Institutions en charge de la conservation de la nature et les acteurs non étatiques sont en place.

**Résultat 3 (R3) :** Le programme de recherche appliquée en gestion des forêts et conservation de la biodiversité est poursuivi.

**Résultat 4 (R4) :** Des collaborations et des synergies avec les réseaux de formation et de recherche intra régionaux et internationaux, et les Institutions européennes, sont mises en place.

**Résultat 5 (R5) :** La gestion administrative et financière de l'ERAIFT est améliorée.

**Résultat 6 (R6) :** Les viabilités financière et institutionnelle de l'ERAIFT sont confirmées.

Ils contribueront à la réalisation des deux résultats attendus du programme global, à savoir :

Résultat 1 : Les 4 Aires Protégées sont mieux protégées et valorisées

- La gestion technique des 4 Aires Protégées est améliorée (R1 à R4)

Résultat 2 : Les capacités humaines en matière de gestion durable des forêts et de la biodiversité sont améliorées :

- Les institutions de formation et de recherche forestière sont renforcées, réhabilitées, et fonctionnelles (R1, R5, R6)
- Des formations courtes pour appuyer le Ministère, les Institutions en charge de la conservation de la nature et les acteurs non étatiques sont en place (R2)
- Le programme de recherche appliquée en gestion des forêts et conservation de la biodiversité est poursuivi (R3)
- Des collaborations et des synergies avec les réseaux de formation et de recherche intra régionaux et internationaux, et les Institutions européennes, sont mises en place (R4).

### **1.7.3 Activités nécessaires à l'obtention des résultats de la composante ERAIFT**

Pour atteindre les résultats ci-dessus il sera nécessaire de réaliser les activités suivantes :

***(R1) L' ERAIFT est renforcée, réhabilitée et fonctionnelle.***

Activité 1.1 Accroître le nombre d'étudiants par promotion : hypothèse proposée : 30 étudiants au

niveau Master II (10 de la RDC, 20 étudiants hors-RDC) x 3 promotions (au total : 90 étudiants Africains formés)

- Activité 1.2 Poursuivre dans un esprit de « ownership » et d'internalisation par le corps enseignant du processus de réforme institutionnelle et pédagogique de l'Ecole dans le cadre du développement du dispositif « LMD » tout en maintenant « l'approche systémique » comme base conceptuelle et pédagogique de l'ERAIFT.
- Activité 1.3 Offrir des filières de formation selon le système LMD en: (1) Gestion et Aménagement des forêts et territoires tropicaux; (2) Gouvernance environnementale (3) Biodiversité et Aménagement Forestier.
- Activité 1.4 Développer de nouvelles offres de formation plus ouvertes vers le secteur privé (Master Professionnel)
- Activité 1.5 Installer progressivement un système de formation à distance (« e-Learning »)
- Activité 1.6 Faire reconnaître le Ph.D par le CAMES
- Activité 1.7 Assurer trois nouvelles promotions du DESS-Master 2 ERAIFT (2010-2011, 2011-2012, 2012-2014)
- Activité 1.8 Continuer le soutien à la première cohorte de Doctorants
- Activité 1.9 Assurer la formation de la seconde cohorte de docteurs en sciences forestières (écologie, socio-économie, politiques et foresterie, etc.)
- Activité 1.10 Renforcer les capacités des cadres administratifs en matière de planification et de gestion, des cadres chercheurs et enseignants en montage et gestion de projets scientifiques et animation d'équipes
- Activité 1.11 Poursuivre la réhabilitation des infrastructures de l'ERAIFT (réhabilitation, réalisation et choix et achats des équipements)
- Activité 1.12 Appuyer le fonctionnement de l'ERAIFT

**(R2) Des formations courtes pour appuyer le Ministère, les Institutions en charge de la conservation de la nature et les acteurs non étatiques sont en place**

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la revue institutionnelle, le nouveau Conseil d'Administration de l'ERAIFT, tout en misant sur la formation diplômante (Master 2 et Ph.D.), a lancé une nouvelle Chaire « Formations continues / sélection » pour le renforcement des capacités des gestionnaires des aires protégées, et autres réserves de biosphère ; cette politique permet à l'Ecole de former une élite qui ne soit pas déconnectée des réalités de terrain.

Activité 2.1 Organiser un Training Needs Assessment auprès des acteurs concernés par les formations courtes et appuyer le fonctionnement de l'ERAIFT

Une évaluation des besoins en formation est une étape prioritaire et nécessaire à effectuer auprès des acteurs concernés par les futures formations. En effet, ce processus d'évaluation est la seule manière de justifier de manière pertinente les choix de formations de courte durée mises en place. Il permet également d'avoir un aperçu plus global des attentes des acteurs et de mettre sur pied un « catalogue » de formations courtes complémentaires, correspondant au mieux au public cible et répondant au maximum aux objectifs.

Activité 2.2 Promouvoir et mettre en place des formations à distance (« elearning ») afin de favoriser la formation continue et courte

La mise en place de formations dites « à distance » offre plusieurs avantages :

- une diminution des coûts de formation (pas de déplacements des participants, etc.) ;
- un élargissement du groupe cible (accessible via l'Internet, ce type de formation permet de toucher un public plus vaste) ;
- un suivi plus personnalisé des participants selon leur niveau, leurs prérequis, les difficultés qu'ils rencontrent lors du suivi de la formation, etc. ;
- une gestion du temps de formation plus flexible pour tous (formateurs et participants) ;
- en général, une meilleure appropriation des concepts.

Activité 2.3 *Organiser des formations courtes et stages dans les domaines suivants : résolution de conflits, suivi écologique, aménagement forestier, aménagement des aires protégées, éducation environnementale, changements climatiques, etc.*

Activité 2.4 *Développer l'offre et la qualité de la formation continue*

**(R3) Le programme de recherche appliquée en gestion des forêts et conservation de la biodiversité est poursuivi.**

Activité 3.1 *Mettre en œuvre le programme prioritaire de formation et de recherche forestières et prendre en compte les problématiques nouvelles (changement climatique, services environnementaux),*

- Maintenance et suivi des dispositifs permanents
- Soutien logistique et scientifique aux équipes de recherche

Activité 3.2 *Maintien des efforts d'ouverture vers la recherche/développement en liaison avec la Composante Programme de relance de la recherche agricole et forestière, notamment en RDC et le Programme d'appui aux parcs nationaux inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial (Virunga/Salonga/Garamba) et au réseau des réserves de biosphère en région forestière (Yangambi et Luki)*

Activité 3.3 *Réhabilitation et fonctionnalité du Laboratoire de Télédétection et de Cartographie Numérique de l'ERAIFT*

Activité 3.4 *Etablir des dispositifs de terrain permanents*

**(R4) Des collaborations et des synergies avec les réseaux de formation et de recherche intra régionaux et internationaux, et les Institutions européennes, sont mises en place.**

Activité 4.1 *Assurer la publication et la communication sur les travaux menés en RDC dans des revues scientifiques internationales*

Activité 4.2 *Signer de conventions de coopération entre les Institutions et les partenaires régionaux et internationaux,*

Activité 4.3 *Renforcer les partenariats de l'ERAIFT avec les autres composantes de terrain du projet (celles qui interviennent sur les Sites du Patrimoine Mondial et les Réserves de Biosphère) pour ce qui est de la recherche/développement,*

Activité 4.4 *Mettre en place des passerelles avec les Institutions européennes*

Activité 4.5 *Développer des partenariats, conventions, passerelles avec les ONG internationales et environnementales, les projets de développement, etc., comme le RAPAC, FORAF, RIFFEAC, et la Station de recherche de Makokou (Gabon), afin, notamment, qu'elle améliore son réseau relationnel,*

Activité 4.6 *Développer le réseau de coopération Sud-Sud impliquant les Chaires UNESCO en Biodiversité et Développement Durable et/ou Centres académiques et de recherche dans les trois grandes zones tropicales humides du monde (Amazonie – Bassin du Congo – Asie du Sud-Est) lancé par UNESCO-ERAIFT et autres réseaux, notamment triangulaires, Sud-Nord-Sud (e.g. Coopération avec le Centre Commun des Ressources de l'UE à Trieste, Italie), et en synergie avec le projet FORENET (pays ACP)*

L'ERAIFT/UNESCO est à l'origine d'un accord important récent créant le « Réseau de coopération Sud-Sud pour le développement durable dans les trois grandes régions tropicales humides du monde » (réseau lancé au cours d'un « Side Event » organisé dans le contexte de la 21<sup>ème</sup> session du Conseil International de Coordination du Programme sur l'Homme et la Biosphères (MAB) tenue à Jeju, République de Corée, 22 – 30 mai 2009).

Les centres académiques et de recherche fondateurs du réseau sont pour l'Amazonie, l'Université de Para, Bélem au Brésil, pour l'Asie du Sud-Est, l'Institut indonésien des Sciences et pour le Bassin du Congo, l'ERAIFT et l'Université de Kinshasa. Une intensification des interactions avec d'autres partenaires est encouragée, dans le cadre du Réseau de coopération Sud-Sud, mais aussi des interactions entre les développements du Réseau de coopération Sud-Sud (qui peut impliquer la création de chaires UNESCO en biodiversité et développement durable) et les pays du Nord. La participation de la composante UNIKIS/CIFOR et ses associés est particulièrement encouragée, notamment par le biais du projet FORENET (pays ACP).

Dans cette perspective d'activités en réseau, l'UNESCO souhaite renforcer ses coopérations avec la Commission européenne. Une action commune ERAIFT/UNESCO – UNIKIS/CIFOR de recherche et monitoring, associée à la formation-recherche d'experts spécialisés en aménagement et gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux est envisageable dans le cadre d'une synergie entre les deux composantes.

Activité 4.7 *Confirmer le rôle de l'ERAIFT dans la création de « l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale » aux côtés des partenaires techniques que sont l'OFAC, le WWF, l'OSFAC, le CBFP, la COMIFAC*

Activité 4.8 *Conclure des partenariats avec le secteur privé, notamment dans le domaine forestier.*

Activité 4.9 *Poursuivre et renforcer l'organisation des stages de terrain (STADI) suivant l'approche systémique et des rencontres avec les populations locales*

Activité 4.10 *Organiser une Conférence internationale d'experts (recteurs et autres personnalités scientifiques reconnues), suivie d'une Table-Ronde des Ministres et un Atelier spécifique sur le système LMD, notamment pour les institutions de l'espace CEMAC, y compris de la RDC, en synergie avec la composante UNIKIS-CIFOR et co-patronnée par l'Union Européenne*

Le renforcement du partenariat et du travail en synergie des deux composantes au projet devrait pleinement profiter de la contribution de l'UNIKIS/CIFOR à la Conférence internationale organisée à l'initiative de l'ERAIFT. Cette Conférence de haut niveau portera sur les priorités de formation universitaire et de recherche et sur la gouvernance dans un contexte nouveau de croissance écologique, de révolution numérique, et de développement des réseaux scientifiques et éducatifs. La nécessité de changement de gouvernance portera sur la décentralisation, intégrée aux priorités de gestion, de protection de la biodiversité et de participation locale dans les bassins forestiers de l'Afrique Sub-saharienne, face à la pauvreté et au risque climatique. La mise en place d'un enseignement supérieur basé sur le système « LMD » fera l'objet d'un Atelier spécifique tenu dans le cadre de la Conférence.

La Conférence internationale sera organisée en 2010 au Siège de l'UNESCO à Paris. Elle comprendra deux parties : une Conférence d'experts suivie d'une Table Ronde ministérielle prenant en compte les recommandations des experts. Largement ouverte aux Instituts de recherche et de formation universitaire des pays concernés de l'Afrique Sub-saharienne et de pays coopérants, aux Organisations internationales et ONG, la Conférence peut parfaitement s'inscrire dans le cadre de la nouvelle phase du programme d'appui de la Commission européenne (CE), au titre du 10<sup>ème</sup> FED. Une co-sponsorisation de l'UE à l'organisation de la Conférence sera sollicitée par l'UNESCO. La Conférence aurait lieu au Siège de l'UNESCO à Paris (date : 2010, durée 4 jours ; titre provisoire : "Strengthening of scientific cooperation and Higher Education in Sub-Saharan Africa. Scientific synergies and networks of excellence for the critical issues of climate change, biodiversity and sustainable development."); elle connaîtrait une forte implication des instances compétentes de l'UNESCO (Direction de l'ERAIFT, Division des Sciences Ecologiques et de la Terre, Division de l'Enseignement Supérieur/Section pour la Réforme, l'Innovation et l'Assurance de la Qualité, dirigée par le Prof. Georges Haddad, ancien Recteur de la Sorbonne) et de CIFOR-UNIKIS.

Activité 4.11 *Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication vers les médias et le grand public*

Activité 4.12 *Continuation de l'effort de sensibilisation du public, notamment par la radio communautaire*

**(R5) La gestion administrative et financière de l'ERAIFT est améliorée**

Activité 5.1 *Elaborer un Manuel de Procédures*

Activité 5.2 *Améliorer la gestion budgétaire, comptable et financière, avec la mise en place d'outils informatiques appropriés et le renforcement des capacités du personnel*

Activité 5.3 *Renforcer les capacités du personnel d'appui technique (Web Master, bibliothèque, etc.)*

**(R6) Les viabilités financière et institutionnelle de l'ERAIFT sont confirmées**

Activité 6.1 *Développer la capacité de la Direction à être proactive notamment, en matière de souscription aux appels à propositions de projets internationaux, d'élaboration des projets bancables, et de développement des partenariats avec le secteur privé, en particulier dans le domaine forestier*

Activité 6.2 *Réaliser une étude de faisabilité sur les possibilités de mettre en œuvre des mécanismes novateurs de financement durable*

Activité 6.3 *Assurer l'internationalisation du statut juridique de l'Ecole et le renforcement de son leadership dans le contexte sous-régional et du NEPAD*

Activité 6.4 *Assurer la reconnaissance de l'ERAIFT par les instances de décision de l'UNESCO (Conseil Exécutif) dans le cadre des Instituts de Catégorie I/ou Centres de Catégorie 2 sous les auspices de l'UNESCO*

Activité 6.5 *Signer un Protocole d'accord avec l'IICBA afin d'engager l'ERAIFT dans un projet d'établissement lui permettant d'obtenir le statut juridique de Centre de l'UNESCO Catégorie I*

Activité 6.6 *Constituer des équipes de recherche et préparer des protocoles de recherche*

## 1.8 Méthodologie

---

Cette action s'inscrit dans la droite ligne du « *Projet d'Appui régional à l'ENEF et à l'ERAIFT* » sous financement UE qui a duré quatre ans (de 2005 à 2009), et qui a produit plusieurs excellents résultats (voir chapitre 1.7.). La mise en œuvre proposée vise à consolider les acquis et expériences du programme précédent, et à tirer des leçons (*lessons learned*) des lacunes et difficultés mises en lumière dans son opérationnalisation, en vue d'améliorer et d'amplifier la performance globale du présent programme.

Il est clairement apparu qu'ERAIFT est un projet important (dimension régionale, *capacity building*, gestion durable des forêts tropicales, autant des sujets prioritaires pour la communauté internationale et pour les pays africains, à commencer par la RDC). Dans le même ordre d'idées, la revue institutionnelle estime pour sa part que « *la pertinence l'existence d'une Ecole comme l'ERAIFT n'est assurément pas à remettre en cause, les apports des formations aux professionnels de l'environnement et de la foresterie sont intéressants, l'approche systémique est une plus value importante et le potentiel de partenariats avec divers secteurs d'activité à l'échelle nationale et sous-régionale est prometteur...* ». Or, après dix ans de fonctionnement, bien qu'ayant atteint de nombreux résultats encourageants, il se pose toujours le problème de la durabilité institutionnelle de l'ERAIFT, de son statut juridique. Certes, il existe un *Memorandum of Understanding (MoU)* signé le 10 septembre 2005, entre l'UNESCO et le Gouvernement de la RDC concernant l'établissement et le fonctionnement de l'ERAIFT, formalisant officiellement les accords antérieurs entre les deux parties, mais le manque d'un statut juridique définitif est de nature à entraver la viabilité institutionnelle et le développement futur de l'Ecole (possibilité de créer des partenariats, notamment avec le secteur privé, de solliciter des financements, d'ouvrir un compte bancaire, et donc, d'assurer la durabilité et la viabilité financières de l'Ecole, etc.).

Il ressort de la revue institutionnelle et des conclusions de plusieurs études menées en interne (Division des Sciences Ecologiques et de la Terre / Réunion de concertation du 17 janvier 2008 organisée au Siège de l'UNESCO sur recommandation du CA de l'ERAIFT, par l'Ambassadeur Philippe Kridelka, Délégué permanent de la Belgique auprès de l'UNESCO, avec la participation des Ambassadeurs de la RDC, du Gabon, du Bénin, de la Côte d'Ivoire, de la France, du Japon, de l'UK, du Sous-Directeur Général du Département « *Priorité Afrique* », du Directeur de l'Office des Normes Internationales et des Affaires Juridiques et de son équipe, du Directeur de la Division des Sciences Ecologiques et de la Terre, et du *Project Officer* de l'ERAIFT) que la possibilité de faire de l'ERAIFT une « filiale » de l'Institut International de l'UNESCO pour le Renforcement des Capacités en Afrique (IIRCA) – *UNESCO International Institute for Capacity Building in Africa (IICBA)*, établi à Addis-Abeba (Ethiopie), seul Institut de Catégorie I de l'UNESCO en Afrique, serait la meilleure solution en vue d'atteindre l'objectif spécifique n° 2 : « *Internationalisation du statut juridique de l'Ecole et renforcement de son leadership dans le contexte sous-régional* ». Il s'avère que cette solution qui vise à porter ERAIFT au niveau des standards internationaux, serait la mieux indiquée pour obtenir l'adhésion des Etats membres, y compris les pays ténors du Conseil Exécutif de l'UNESCO réticents à la multiplicité des Centres de Catégorie I et/ou II à l'UNESCO (e.g. USA, UK, Norvège, etc). Cela a bien fonctionné avec les Argentins qui ont obtenu l'ouverture à Buenos-Aires d'une filiale de l'IIPE (Institut International de l'UNESCO pour la Planification de l'Education établi à Paris (France).

Il est donc essentiel que le CA, le CAR et la Direction de l'ERAIFT soient appuyés par les services d'un Conseiller international Senior (P-5) parfaitement au courant du mode de fonctionnement des organes de décision de l'UNESCO (Conseil Exécutif et Conférence Générale) et des rouages administratifs de cette Organisation. La durée de ce poste sera de 20 mois. Le Conseiller international Senior aura pour mission :

- d'épauler efficacement la direction de l'ERAIFT dans l'élaboration du dossier d'étude de faisabilité de l'ERAIFT comme Institut de Catégorie I de l'UNESCO arrimé à l'IICBA, de mener des actions de lobbying auprès des pays associés de l'ERAIFT, des membres du CIS (Comité International de Supervision de l'ERAIFT), des Ambassadeurs du groupe africain au

Conseil Exécutif, des pays du Nord et institutions intéressés aux programmes de conservation et de renforcement des capacités en Afrique (Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, France, Italie, Japon, Pays-Bas, UK, USA, UE,...) en vue de la préparation du « *DR - Draft Resolution portant création de l'ERAIFT comme Centre de Catégorie I arrimé à l'IICBA* » assorti de l'accord négocié IICBA-ERAIFT, à soumettre au Conseil Exécutif et à la Conférence Générale de l'UNESCO ;

- de contribuer à la mobilisation des fonds en faveur de l'ERAIFT dans le cadre du Programme Régulier de l'UNESCO (e.g. *seed money* à budgétiser au titre du Programme MAB comme cela est le cas pour le moment), ainsi qu'auprès d'autres Agences du Système des Nations Unies (UNDP, UNEP, GEF, etc.) et partenaires tels que FFEM, CBFF (*Congo Bassin Forest Fund*) qui appuient le Programme MAB ;
- d'appuyer l'action du Directeur de l'Ecole et du Conseil Académique et à la Recherche (CAR) dans leurs missions de visibilité et d'internationalisation de l'Ecole (e.g. dossier de reconnaissance des titres et grades du Ph.D. de l'ERAIFT auprès du CAMES) ;
- de contribuer à l'organisation et à la promotion du « *Réseau de co-opération Sud-Sud impliquant les institutions de formation et centres de recherche du réseau des Chaires UNESCO en Biodiversité et Développement Durable des trois grandes régions tropicales humides du monde* » [Amazonie – Bassin du Congo – Bassin du Mékong] lancé à Jeju (Corée du Sud) ;
- de participer dans l'organisation de la Conférence internationale d'experts et Table Ronde des Ministres de l'espace CEMAC + RDC, et en assurer le suivi ;
- de contribuer, conformément à la *Résolution 179 EX/38* du Conseil Exécutif d l'UNESCO, à l'extension du modèle de l'ERAIFT dans au moins une autre sous-région d'Afrique comme apport significatif du présent programme à la mise en œuvre des programmes pertinents de l'Union Africaine et du NEPAD (e.g. *Plan d'action de Bâli du NEPAD sur le renforcement des capacités, Plan d'Action de l'Initiative Environnementale du NEPAD*), grâce aux fonds additionnels qui auront été budgétisés comme levier catalytique du Programme Régulier de l'UNESCO à l'action ;
- de faciliter la création des passerelles avec les sites du Patrimoine mondial de l'UNESCO impliqués dans la composante Conservation du présent programme (Virunga, Garamba, Salonga) y compris Upemba ;

La prise de fonction de l'expert Senior pourra intervenir mi-2010, pour donner du temps au nouveau Directeur de l'ERAIFT de prendre les choses en mains et de poursuivre la mise en œuvre effective des recommandations pertinentes de la revue institutionnelle, et pour réaliser des « *savings* » pour l'action.

« *La viabilité institutionnelle doit passer par des changements organisationnels visant principalement l'appropriation et l'efficience (révision des niveaux de décision, de l'organigramme, des profils de poste, etc.), mais elle passera également par un renforcement de l'intégration de l'Ecole aux systèmes académiques internationaux (système LMD)* », telle est une des conclusions majeures de la revue institutionnelle sur l'ERAIFT. Depuis décembre 2007, des progrès importants ont été accomplis dans la mise en œuvre de cette recommandation. En effet, un nouvel organigramme a été adopté, le CAU (Comité des Affaires Universitaires) a été éclaté en CA (Conseil d'Administration avec l'entrée remarquée du secteur privé professionnel bois, des ONGs environnementales, du RIFFEAC,...), et en CAR (Conseil Académique et à la Recherche) ; un nouveau Directeur a été recruté récemment suivant les normes et procédures internationales d'appel à candidatures et de sélection par un panel d'évaluation multidisciplinaire agréé par la hiérarchie de l'UNESCO et auquel trois représentants des bailleurs de fonds ont pris part (UE (2) et Belgique (1)).

La mise en place de la nouvelle direction se fera dans l'harmonie et la continuité avec le staff existant et une remise-reprise suffisamment exhaustive sera réalisée avec l'ancienne direction.

La nouvelle direction implémentera l'ensemble des réformes prévues dans le cadre de la réforme institutionnelle et de l'amélioration de la gestion administrative et financière.

Le cadre budgétaire à moyen terme sera mis en place ainsi qu'un système précis de monitoring du projet et de l'Ecole.

En synergie avec l'actuel SAR, qui continuera ses prestations dans l'attente du recrutement du nouveau Secrétaire Académique, avec le CAR, le CA et le PO, la nouvelle direction préparera la prochaine rentrée académique (sélection des étudiants, confirmation des contenus des enseignements et du choix des enseignants dans la perspective de la réforme LMD,...).

Bien que prévus séparément dans le nouvel organigramme de l'ERAIFT, les postes de Secrétaire Académique et de Secrétaire à la Recherche sont actuellement fusionnés pour des raisons budgétaires historiques.

Pour répondre aux exigences académiques internationales liées à la qualité de l'enseignement et de la recherche, ces deux fonctions seront à nouveau séparées et feront l'objet d'un appel à candidatures organisé par la nouvelle direction après approbation des cahiers des charges et des profils par le CA et le CAR.

Le suivi opérationnel par un Comité de Pilotage (CP) conjoint avec la Composante Formation CIFOR/UNIKIS pour des raisons d'optimisation et de recherche de synergies entre composantes. Le CP conjoint sera composé des membres suivants :

- un représentant du Ministère de l'Environnement (Maître d'œuvre) ;
- un représentant de l'Ordonnateur National (ON) du FED ;
- un représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (Recteur de l'UNIKIS ou de l'UNIKIN
- un représentant de la Commission européenne (CE) ;
- un représentant du CIFOR ;
- un représentant de l'UNESCO (Président du CA de l'ERAIFT) ;
- un représentant de l'ERAIFT (Directeur) ;
- un représentant de l'UNIKIS (un des membres de la CCL).

Le CP pourra aussi inviter des observateurs et personnes ressources en fonction de l'agenda et des besoins identifiés. Il se dotera d'un règlement intérieur et se réunira tous les ans .

Le CP est responsable de l'avancement de l'exécution du projet et du respect de ses orientations. La tenue de ses assises sera l'occasion d'examiner les résultats atteints par la composante par rapport au plan de travail arrêté au début de la période écoulée, d'amender et d'approuver le plan de travail de la période suivante.

Quant aux types de rapports d'exécution (rapports narratifs, rapports financiers, périodicité, audit, etc.) ceux-ci seront établis et fournis conformément aux engagements contractuels stipulés dans les Conditions particulières et à l'Annexe II « Conditions générales applicables aux conventions de contribution de la Commission européenne signées avec les Organisations Internationales ».

La composante s'inscrit dans un programme plus vaste du 10ème FED et des activités spécifiques ont été prévues de façon à assurer une cohérence et logique globales. Par ailleurs, ainsi que largement évoqué dans la description et la mise en œuvre, nous rechercherons une synergie étroite avec l'autre composante de formation du programme (composante ERAIFT-UNESCO).

L'évaluation externe de la composante reste du ressort de la Commission Européenne et un budget spécifique, différent de celui de la composante, est prévu pour cela dans la convention de financement du programme Xème FED.

## 1.9 Durée et plan d'action pour la mise en œuvre de l'action

Année 1													
	Semestre 1						Semestre 2						
Activité	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Organisme responsable de la mise en œuvre
<b>Phase de démarrage</b>													
<b>Résultat 1 (R1) : L' ERAIFT est renforcée, réhabilitée et fonctionnelle.</b>													
Activité 1.1.													ERAIFT, UNESCO
Activité 1.2.													ERAIFT
Activité 1.3.													ERAIFT, Universités partenaires
Activité 1.4.													ERAIFT, Secteur privé
Activité 1.5.													ERAIFT, UNESCO, Consultants extérieurs
Activité 1.6.													ERAIFT, UNESCO, CAMES
Activité 1.7.													ERAIFT, UNESCO
Activité 1.8.													ERAIFT, Universités partenaires
Activité 1.9.													ERAIFT, Universités partenaires
Activité 1.10.													ERAIFT, consultants extérieurs
Activité 1.11.													ERAIFT, Fournisseurs extérieurs
Activité 1.12.													ERAIFT, UNESCO, Consultants extérieurs
<b>Résultat 2 (R2) : Des formations courtes pour appuyer le Ministère, les Institutions en charge de la conservation de la nature et les acteurs non étatiques sont en place.</b>													
Activité 2.1													ERAIFT, Parties Prenantes des bassins d'emploi
Activité 2.2.													ERAIFT, UNESCO, Secteur privé, Consultants extérieurs
Activité 2.3.													ERAIFT, Secteur privé, Institutions publiques de RDC et de la région concernées, ONG,
Activité 2.4.													ERAIFT
<b>Résultat 3 (R3) : Le programme de recherche appliquée en gestion des forêts et conservation de la biodiversité est poursuivi.</b>													
Activité 3.1.													ERAIFT, Universités et Centres de recherche partenaires, Secteur privé, ONG





Activité 4.1.							
Activité 4.2.							
Activité 4.3.							
Activité 4.4.							
Activité 4.5.							
Activité 4.6.							
Activité 4.7.							
Activité 4.8.							
Activité 4.9.							
Activité 4.10.							
Activité 4.11.							
Activité 4.12.							
<b>Résultat 5 (R5) : La gestion administrative et financière de l'ERAIFT est améliorée.</b>							
Activité 5.1.							
Activité 5.2.							
Activité 5.3.							
<b>Résultat 6 (R6) : Les viabilités financière et institutionnelle de l'ERAIFT sont confirmées.</b>							
Activité 6.1.							
Activité 6.2.							
Activité 6.3.							
Activité 6.4.							
Activité 6.5.							
Activité 6.6.							

## 1.10 Durabilité

---

Des investissements considérables ont été consentis depuis 1999 pour assurer la création et le développement de l'Ecole. Des résultats concrets ont été acquis et l'efficacité des interventions précédentes peut être considérée comme satisfaisante.

Par contre les durabilités institutionnelle et financière doivent être consolidées pour garantir le futur de l'Ecole.

La stratégie de consolidation institutionnelle a été largement partagée par l'ensemble des acteurs concernés par l'ERAIFT et son implémentation ne devrait pas rencontrer de difficultés inattendues, non appréhendées lors de phases antérieures de définition et d'appropriation de la stratégie.

L'ancrage institutionnel durable de l'ERAIFT à l'IICBA permettra à l'ERAIFT d'obtenir un statut juridique stable (Institut de l'UNESCO de Cat 1, internationalement reconnu. Cette stabilité institutionnelle reste une condition nécessaire pour assurer la durabilité financière de l'ERAIFT.

Les contributeurs publics et privés souhaitent en effet avoir une visibilité et une stabilité institutionnelle à un terme suffisamment long pour pouvoir garantir des engagements financiers récurrents. De même, la participation proactive indispensable de l'ERAIFT et de ses partenaires aux nombreux appels internationaux à propositions exige une stabilité et une durabilité institutionnelle reconnue. Le cadrage à moyen terme des frais récurrents de fonctionnement et d'investissement de l'ERAIFT a été globalement réalisé durant les phases précédentes, notamment en 2007 par l'Etude institutionnelle 1 : « Appui à la gestion comptable et financière de l'ERAIFT » en vue de l'autonomie financière et de la durabilité de l'ERAIFT. Ce cadrage à moyen terme devra être affiné et sera, par définition, itératif et « glissant » sur des périodes de 3 à 5 années.

L'augmentation de l'efficacité de l'Ecole, notamment par une augmentation significative du nombre d'étudiants et la mise en place de stratégies proactives et alternatives de financement viseront à permettre la durabilité financière de l'institution en fin d'année 4 du projet. Le suivi de mise en place mécanismes de financement nouveaux sera réalisé par la direction et le conseil d'administration de l'ERAIFT et évalué à mi-parcours et en fin de projet.

### **1.11 Cadre logique**

---

Voir fichier séparé « CL\_X-FED-RDC-ComposanteERAIFT.doc »

### **1.12 Budget de l'action**

---

Voir fichier séparé « AIII\_budget\_X-FED-ComposanteERAIFT.xls »

## ANNEXE 1

### **Synergies entre ERAIFT-CIFOR et ERAIFT-UNESCO au titre de ce Programme :**

Le Programme offre l'opportunité d'envisager une coopération harmonieuse et suivie entre les deux « *Composantes de Formation et Recherche* », à savoir, UNESCO-ERAIFT et UNIKIS-CIFOR. Bien qu'ayant des missions qui ne peuvent être confondues, les deux instituts de formation-recherche sont très complémentaires. La structure de la Composante « *Formation et Recherche* » a donc été élaborée de façon à mutualiser les efforts et les moyens de ces deux instituts dans le cadre de ce programme, en identifiant autant que faire se peut, des actions à mener en synergie, pour plus d'impact et d'effet multiplicateur.

Dans ce contexte, les domaines de collaboration suivants seront exploités pour des actions à mener en commun et de façon synergique :

#### **1. Rôle de l'ERAIFT et UNIKIS en tant qu'Observatoires de la biodiversité et des effets du changement climatique sur la forêt et les terroirs tropicaux :**

Une action commune ERAIFT – UNIKIS de recherche et monitoring, associée à la formation d'étudiants pourra être envisagée dans une vision à long terme, sous les auspices de l'UNESCO, du CIFOR et en co-tuteurage avec des Universités choisies du Nord et du Sud, par un intéressement des jeunes thésards dans le choix de leurs sujets de recherche. Une telle initiative conjointe constituerait une contribution significative du Programme au suivi rigoureux des écosystèmes forestiers et de l'évolution des terroirs tropicaux fortement anthropisés, compte tenu des effets catastrophiques du changement climatique annoncés dans le Bassin du Congo par les rapports les plus actuels de l'*Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC)*.

L'ERAIFT est déjà ciblée dans le Plan d'Action de Madrid pour les réserves de biosphère (2008-2013) *comme projet régional phare du Programme sur l'Homme et la Biosphère de l'UNESCO en matière de suivi écologique à long terme des forêts tropicales et en gestion forestière certifiée comme approche d'atténuation des effets du changement climatique.*

Quant à elle, l'UNIKIS et ses annexes de terrain offrent un réel potentiel pour constituer, comme point de référence, un observatoire de la biodiversité et de l'évolution des équilibres écologiques des forêts du Bassin du Congo. Cette vocation devrait aussi pouvoir s'organiser avec d'autres observatoires basés dans d'autres pays du Bassin du Congo. Du fait de ses ramifications régionales et internationales importantes, l'ERAIFT pourrait aussi être amenée à jouer un rôle très déterminant dans un tel processus et encourager la création de réseaux d'observatoires dans la région.

Cette initiative rejoint l'esprit du projet de la COMIFAC d'établir un Observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC). UNESCO-ERAIFT et UNIKIS-CIFOR sont en mesure d'assurer un rôle de « *clearing house* » pour le projet COMIFAC.

#### **2. Poursuite du processus « LMD » :**

En application des recommandations de la revue institutionnelle, l'ERAIFT a lancé, avec l'appui de la Commission européenne, une mission d'étude sur la mise en œuvre du dispositif « *LMD – Licence – Master – Doctorat* » (*processus de Bologne*) au titre de la poursuite du processus de réformes institutionnelle et pédagogique de l'Ecole. Mais le déroulement de cette mission a suscité beaucoup de controverses et de difficultés (sentiment de précipitation et d'imposition d'un dispositif venu du Nord clé en mains, manque d'internalisation et d'appropriation (*ownership*) du système par les enseignants (tant locaux, régionaux qu'internationaux), incompatibilité du niveau de recrutement proposé (BAC + 3) alors qu'en tant qu'institution post-universitaire, le niveau exigé par ERAIFT est BAC+5 pour accéder au Master II et Ph.D., difficulté par l'équipe d'experts AGRECO commis à la tâche à élaborer et finaliser les contenus des cours, ...).

Une réflexion en commun UNESCO-ERAIFT et CIFOR-UNIKIS pourrait aider à sortir des ornières, surtout si l'on suit en toute sérénité les propositions de l'Etude institutionnelle 2 (page 52) concernant les particularités de l'ERAIFT en liaison avec le système « LMD » qui préconisent de « renforcer les contacts avec le CAMES (Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur) et les Recteurs de l'espace CEMAC en charge de la réforme « LMD », et d'inciter les autorités académiques et de tutelle de la RDC d'entamer une réflexion en profondeur quant à la pertinence de la réforme LMD pour l'enseignement supérieur et universitaire congolais et quant aux conséquences des réformes en cours dans les institutions universitaires africaines, européennes et mondiales »... La nomination récente d'un nouveau Directeur à la tête de l'ERAIFT va certainement changer la donne. Ce dernier pourra travailler en étroite collaboration entre autres, avec la Division de l'Enseignement Supérieur de l'UNESCO qui dispose en son sein d'une Section des réformes académiques et de la qualité de l'enseignement supérieur. Il pourra amplement exploiter les conclusions des actes de la Conférence mondiale sur l'Enseignement Supérieur que l'UNESCO vient d'organiser du 5 au 8 juillet 2009, au Siège de l'Organisation à Paris, avec plus de mille participants, parmi lesquels plusieurs Recteurs d'Universités, Ministres, Premiers Ministres, Chefs d'Etat du Nord et du Sud, et de nombreux Experts africains et internationaux du monde académique et universitaire.

C'est dans ce même esprit d'internalisation du « processus de Bologne », qu'il est proposé d'organiser conjointement (UNESCO-ERAIFT / CIFOR-UNIKIS), à Paris, avec l'appui de la Commission européenne et de plusieurs autres partenaires, dont la COMIFAC, la CEMAC et le CAMES, une « Conférence internationale d'Experts, suivie d'une table ronde des Ministres et des Donateurs » sur le sujet, au titre de ce Programme.

### 3. Encadrement des missions de terrain :

Dans la mesure du possible, l'encadrement des missions de terrain sera assuré conjointement par l'ERAIFT et L'UNIKIS afin d'optimiser les coûts de déplacement, l'entretien des logistiques d'accueil, de recherche et de formation. Comme pour les sites fréquentés par l'UNIKIS (voir point (b) ci-dessus), l'ERAIFT entretient des liens solides avec les réserves de biosphère du réseau MAB dans le Bassin du Congo. Les réserves de biosphère souvent associées à des sites du Patrimoine Mondial sont de véritables lieux d'apprentissage au service du développement durable. Le Jardin Botanique de Kisantu, complètement réhabilité et équipé, et qui reçoit l'appui du Jardin Botanique de Metz (Belgique), de l'UE et du WWF continuera à être appuyé par les deux Composantes Formation ERAIFT - UNIKIS, comme lors du programme précédent, en tant que site d'accueil pour les stages de terrain et les recherches doctorales dans le cadre de la thématique « biodiversité : conservation ex-situ versus in-situ ».

### 4. Logistique conjointe d'accueil et d'intendance :

Cette logistique est essentielle pour la mise en œuvre des différents cursus de formation, cours sur les campus ERAIFT et/ou UNIKIS, visites et stages de terrain. Afin d'éviter perte de temps, redondance des efforts et inadéquation des interventions et des moyens d'action, une logistique conjointe d'accueil et d'intendance sera mise en œuvre par les deux composantes ERAIFT et UNIKIS. Basée sur le campus de l'Université de Kinshasa, l'ERAIFT assurera le soutien logistique d'accueil aux professeurs, étudiants et consultants des deux composantes ERAIFT et UNIKIS, notamment à l'aéroport de Kinshasa N'Djili et au beach N'Gobila, pour le transport local et les hébergements, et à son Centre de Recherche Ecologique (ERAIFT/Musée de Tervuren) situé à la Réserve de Biosphère de Luki (Bas-Congo). Un soutien similaire sera assuré à Kisangani par l'UNIKIS, dans le cadre de ses opérations et des programmes conjoints avec l'ERAIFT se déroulant à l'UNIKIS ou éventuellement à la Réserve de Biosphère de Yangambi (Province Orientale).

Pour cette mission importante, un responsable « accueil » de l'ERAIFT et un responsable « accueil » de l'UNIKIS seront désignés et formés (sessions de formation RVA) et munis de macarons et uniformes aux fins d'accès aux salons d'honneur, et dans les bureaux officiels (DGM, Ambassades, Affaires Etrangères, UE, MONUC, etc.). Ils travailleront en étroite et harmonieuse collaboration, sous

l'autorité des responsables des deux composantes, en consultation avec les Directeurs et « *Project Officers* » respectifs (UNESCO et CIFOR).

5. Organisation conjointe de Séminaires, Ateliers de formations continues, aide à la publication, centres de documentation, livres, journaux scientifiques, bibliothèque virtuelle :

le ou les organisateurs principaux tiendront informé leurs collègues, Directeurs et « *Project Officers* » des formations respectives, ERAIFT et UNIKIS. L'organisation conjointe est très souhaitable pour tous les types de réunion, y compris pour les Conférences internationales. Des publications conjointes d'information (*Newsletters*) seront envisagées et préparées régulièrement, si possible bi-annuellement, par l'ERAIFT et l'UNIKIS.

Un Comité de lecture ad hoc de manuscrits soumis pour publication par les étudiants ERAIFT et UNIKIS (e.g. mémoires de fin d'études) sera mis en place. Une aide à la publication sera apportée en tant que de besoin aux jeunes chercheurs, post-doc et aux étudiants avancés pour la préparation et la publication de leurs thèses.

Dans un souci d'harmonisation des moyens et d'interactivité, une réflexion sur une stratégie de communication s'appuyant sur le virtuel sera menée au sein du Comité de pilotage conjoint UNESCO-ERAIFT / CIFOR-UNIKIS.